



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 7088

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'apprentissage des langues étrangères à l'école. L'orientation scolaire dépend fortement du choix des langues étrangères effectué par l'élève et influence fortement son parcours scolaire. Il serait donc bénéfique de mettre en place, en amont du choix des langues à étudier, une vaste campagne d'information à destination des parents et des élèves pour les renseigner sur la panoplie de langues vivantes enseignées par chaque académie. Cet effort contribuerait à valoriser les filières d'enseignement et serait l'occasion de promouvoir la diversité des cultures en fournissant des indications générales sur la place des langues dans le monde. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement à ce sujet afin de pouvoir éclairer le choix de chacun face à l'apprentissage des langues étrangères.

Texte de la réponse

La richesse de l'offre linguistique dans le système éducatif français est unique en Europe. Le stand du ministère de l'éducation nationale, présent sur les grands salons nationaux, consacre toujours un espace langues animé par des représentants institutionnels de ce domaine et édite régulièrement des plaquettes d'information pour le grand public. À titre d'exemple, une communication spécifique a été élaborée pour le Salon de l'éducation, comprenant une plaquette présentant l'enseignement des langues vivantes étrangères dans l'enseignement élémentaire et dans l'enseignement secondaire et une autre sur les dispositifs bilingues proposés dans les établissements français (sections européennes ou de langues orientales et sections internationales). Le site du ministère ainsi que le site EDUSCOL informent le grand public et les professionnels sur l'enseignement des langues en France et donnent des informations générales sur l'offre en langues étrangères dans le système scolaire français. Cependant, la forte disparité géographique de l'offre ne permet pas d'envisager à l'échelle nationale une vaste campagne d'information sur la diversité des langues offertes dans les académies et ressortit plutôt de la responsabilité des académies elles-mêmes. Il faut, à ce propos, souligner le rôle important joué par les sites Internet académiques qui permettent de s'informer sur les implantations de chaque langue dans les établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7088

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6265

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7693